

Gestion du handicap

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Voici une liste non exhaustive des handicaps pour lesquels il est possible de réaliser des aménagements : usager malentendant ou sourd, usager mal ou non voyant, usager handicapé mental ou cognitif, usager handicapé psychique, usager handicapé « moteur ».

S'il n'est pas possible de vous former dans de bonnes conditions au sein de notre auto-école, nous vous orienterons vers une auto-école adaptée.

Vous pouvez aussi trouver d'autres ressources auprès des organismes suivants :

- MDPH du Rhône
- service-public.gouv.fr
- securite-routiere.gouv.fr
- Bureau de l'éducation routière du Rhône : 0472477080 (demander la référente handicap)